Les futaies de chênes du Bourbonnais [suite]

Autor(en): **Fankhauser, F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **54 (1903)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-785698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

54me ANNÉE MARS 1903 № 3

Les futaies de chênes du Bourbonnais.

Impressions forestières d'un voyage dans le centre de la France par *F. Fankhauser.*

(Suite.)

Il ne faudrait pas conclure de l'étendue considérable occupée par les vieux peuplements de chênes dont les tiges accusent des dimensions considérables, que les classes d'âges sont réparties d'une façon normale dans les futaies domaniales du Bourbonnais. Au contraire, dans la plupart de ces forêts, les massifs exploitables font sensiblement défaut, ce qu'il faut attribuer au traitement précédent. En effet, jusque vers le milieu du 18me siècle, ces boisés étaient surtout traités en taillis, destinés à fournir le bois de feu nécessaire aux hauts fourneaux de la région. Le tiers environ de la surface était cependant aménagé en futaie et constituait la réserve. En sorte que, plus tard, lorsqu'il s'agit de convertir ces taillis, cette réserve seule renfermait les bois exploitables. Encore à l'heure qu'il est, les coupes portent sur le solde de ces vieux bois qu'on cherche à répartir le plus possible, en se contentant d'une possibilité relativement faible. C'est ainsi que dans la forêt du Gros Bois, les exploitations principales ne comprennent guère plus de 1,5 m^3 à l'hectare; au Tronçais, on coupe environ 1,75 m^3 et 2 m^3 sur les sols pourtant si fertiles de la forêt de Moladier, alors que le produit moyen à l'exploitation est au moins de 4 à 5 m^3 à l'hectare. Les coupes étaient même moins fortes autrefois; il en est résulté pour les magnifiques chênes dont nous avons parlé, une décrépitude de la cime et une moins value sensible. La gravure donnée à la page suivante reproduit une chênaie du district de Fades, dans la forêt domaniale de Bagnolet; elle est âgée d'environ 300 ans et on y constate aisément le fait que nous venons d'avancer.

Aussi le conservateur se vit-il dans l'obligation de proposer un relèvement des exploitations de manière à hâter, l'enlèvement de ces vieux bois. Ce qui montre à quel point la chose était justifiée, c'est que les chênes pourtant si solides et si résistants souffrent parfois des vents dans des massifs aussi avancés en âge. Il résulte en effet des renseignements qu'on a bien voulu nous faire parvenir que le 4 septembre dernier un cyclone a renversé plus de 15,000 m^3 de bois dans la forêt domaniale du Tronçais. La plus grande partie de ces plantes étaient des chênes plusieurs fois séculaires et en outre des pins introduits jadis ici et là, sur des sols appauvris.

Une fois que les réserves seront absorbées il faudra bon gré mal gré, attaquer un peuplement d'un âge sensiblement au-dessous du terme de la révolution admise à 180 ans. Les tiges qu'il renferme seront loin de pouvoir fournir les assortiments que l'on retire actuellement. Mais, étant donné les circonstances dans lesquelles on se trouve il serait prématuré de vouloir déjà penser aujourd'hui à relever le terme de la révolution.

L'aménagement est des plus simples. Il repose sur une division des forêts en affectations devant suffire aux besoins de périodes de 20, 25 et 30 ans. La forêt de Moladier, par exemple, est répartie en 6 affectations de 138 hectares environ, chacune; cependant, cette étendue est parfois encore plus considérable et les affectations comprennent des surfaces de 200 et même de 300 hectares. Il est clair que ceci donne suffisamment d'élasticité au traitement qui doit compter avec l'imprévu inhérent au rajeunissement naturel. En outre, afin de mieux égaliser les produits en argent, on ne craint pas d'attaquer aussi les peuplements affectés à la période suivante, étant donné que, chaque fois, les exploitations portent en premier lieu sur les tiges de moindre valeur alors que les plantes de choix sont réservées pour la fin de la période.

Lors des révisions décennales on dénombre tous les peuplements affectés aux deux premières périodes. La possibilité est en suite obtenue en divisant le matériel sur pied, par le nombre d'années comprises dans la période. On ne tient pas compte de l'accroissement qui se produira jusqu'au moment de l'exploitation et l'on constitue ainsi une réserve mobile. Les coupes secondaires

sont basées sur la surface; elles produisent en moyenne, tous les 10 ans, de 35 à 40 stères par hectare.

* * *

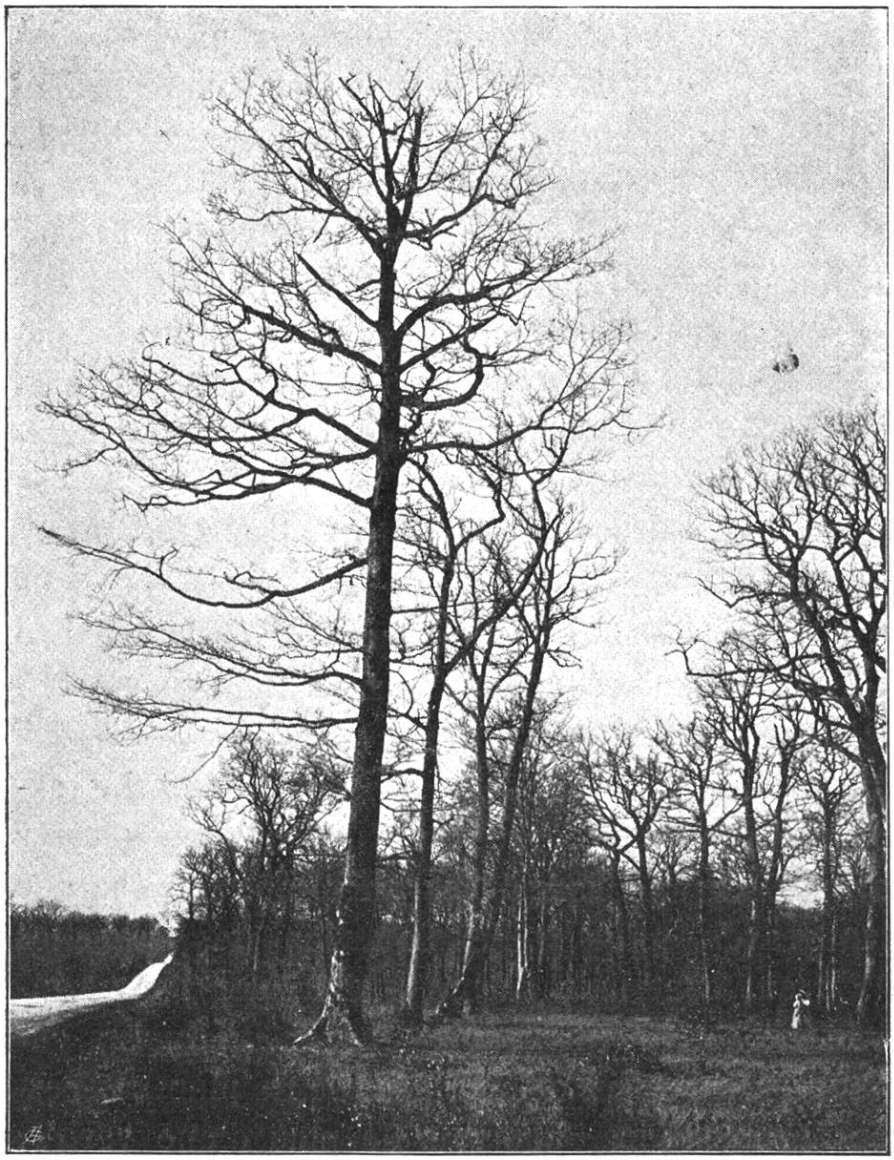
Il peut paraître étrange à celui qui n'est pas au courant des conditions locales de voir vendre tous les bois sur pied et d'en abandonner l'abatage ainsi que le façonnage, aux soins de l'acquéreur. En procédant de la sorte on a surtout en vue de laisser à ce dernier la faculté de découper ses arbres suivant le genre de débit qui lui convient. On admet aussi que les particuliers sont mieux placés que l'Etat pour faire ces travaux à bon compte, car cela imposerait à ce dernier l'emploi d'un personnel subalterne nombreux. En outre, certaines difficultés pouvant provenir des prétentions exagérées des ouvriers, des grèves, etc. seront plus facilement aplanies par les particuliers.

Il faut en effet tout rapporter aux conditions locales, si différentes de celles résultant d'un parcellement aussi intense que le notre: c'est ainsi qu'avec des forêts d'une pareille étendue, une seule conservation arrive parfois à vendre aux enchères pour $1^1/_2$ ou même 2 millions de francs de bois.

Mais on prend aussi ses mesures en conséquence et les exploitations se font convenablement grâce aux dispositions sévères du cahier des charges. On ne saurait en effet méconnaître que l'on apporte les plus grands soins à l'exploitation des parcelles en rajeunissement. Ce qui contribue encore à diminuer les dégradations, c'est que les acheteurs doivent restaurer les recrus endommagés; l'Etat leur remet à cet effet le nombre de plants nécessaires. Nous pouvons nous assurer une fois de plus d'une vérité: un procédé ayant subi les perfectionnements qu'une longue pratique a permis de lui apporter, peut parfaitement être à sa place dans certaines circonstances et donner des résultats qu'on chercherait en vain à obtenir ailleurs.

La vente des bois se fait ordinairement en octobre, aux enchères publiques: la criée a lieu au rabais ainsi que c'est la coutume en France. Les coupes principales sont adjugées en bloc, sans garantie de mesure et les produits intermédiaires sont vendus par unité. L'exploitation peut généralement se faire jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, alors que le délai de vidange est encore pro-

longé d'une année dès cette époque; en sorte que l'adjudicataire se sert pendant un temps fort long du parterre de la coupe comme d'un lieu de dépôt et de débit des bois. C'est à lui du reste qu'incombe le soin de remettre en état les places désignées à l'avance et sur lesquelles le semis a complètement disparu du fait de cette installation.



Forêt domàniale de Bagnolet. Coupe secoudaire dans uue vieille futaie de chênes.

Etant donné la qualité des bois offerts en vente, les prix obtenus n'ont rien d'exagéré. Les beaux chènes de la forêt de Moladier ayant un cube forestier de 7 à 8 m³, écorce comprise, se vendent sur pied de 65 à 75 fr. le m³. Dans le Département de l'Allier, et dès le milieu du siècle passé, le prix du bois de chêne atteint dans les bonnes années de fr. 45 à 50 le m³; en 1848, il descend exceptionnellement à fr. 33 pour remonter bientôt et arriver graduellement à fr. 60 et 70.

Pour ceux qui admettent que l'Etat doit appliquer au traitement de ses forêts, les mêmes principes économiques que les propriétaires particuliers, il serait évidemment difficile de justifier

l'élevage des bois d'œuvre des chênaies du Bourbonnais. Fort heureusement, l'Administration française ne raisonne pas de cette façon et le fait que ces forêts doivent fournir la matière première à différentes industries des plus importantes, leur assure encore une longue existence. Les meilleurs assortiments sont surtout utilisés par la tonnellerie ; cependant la fabrication des meubles en absorbe souvent une quantité considérable ; il en est de même de la marine. Les éclaircies par contre livrent les pièces de faibles dimensions, les menus bois utilisés comme étançons de mines, ou pour la préparation de traverses, d'échalas, de parquets etc. Ce qui n'est bon qu'à brûler sert à la fabrication de la charbonnette, d'un usage courant dans la région.



Forêt domaniale de Bagnolet. Futaie de chêne de 80 à 85 ans avec sous bas de hêtre.

Les chênes du Bourbonnais jouissent d'une réputation toute particulière pour la préparation de la futaille, destinée à loger les spiritueux, le cognac surtout. Celui qui est obtenu par la distillation

du vin blanc est absolument limpide, on le sait; lorsqu'on le laisse séjourner dans des futailles de chêne il prend alors sa belle coloration jaune foncé, grâce à l'absorption de substances provenant du bois. En même temps l'air pénétrant au travers des pores produit certaines transformations chimiques (oxydations) qui enlèvent le parfum beaucoup moins fin de l'eau de vie brute, pour le remplacer par le bouquet agréable de l'éther. Il est évident que la structure du bois exercera une grande influence sur la conservation et la bonification des liquides, et on comprend le soin minutieux apporté au choix des bois à merrains, quand on pense à l'augmentation considérable de valeur que le cognac acquiert par cette maturation.

Les dimensions des douves varient évidemment suivant l'usage auquel on les destine; on distingue en effet une grande quantité de catégories. Pour les tonneaux à cognac on utilise surtout les tierçons et les baricages; les petits tierçons, par exemple, ont une épaisseur de 27 mm. (pouce de roi) sur 12 cm. de largeur et 115 à 120 cm. de longueur. 400 pièces se vendent de 500 à 510 francs, c'est-à-dire à raison de fr. 1. 20 à 1. 30 par douve. Les grands tierçons ont par contre 150 cm. de long. On distingue également des petits et des grands baricages. Ensuite viennent les douves qui sont employées pour former les fonds du tonneau et que l'on nomme fonds ou fonçailles, les bois pour la fabrication des seaux, cuves et cuveaux, le merrain pour la préparation des futailles qui doivent contenir du vin, etc. etc. Il n'est pas nécessaire, croyons-nous d'entrer plus en détail sur ce débit du bois qui n'offrirait guère d'intérêt pour la plupart de nos lecteurs. Disons seulement qu'en France le merrain est toujours obtenu comme bois de fente, au lieu de le scier, comme on le fait par exemple en Autriche. Ces bois sont ensuite séchés à l'air en les empilant pour cela par couches, que l'on croise les unes au-dessus des autres.

* * *

Cependant ni la nature, ni les soins de l'homme n'ont pu favoriser le chêne à tel point qu'il soit arrivé à former partout des peuplements purs. En maints endroits on rencontre en effet des districts plus ou moins étendus dans lesquels le hêtre s'est maintenu jusqu'au bout en mélange intime avec le chêne. La plupart

des tiges de cette essence sont extraordinairement droites et propres en branches; elles sont surtout utilisées pour la fabrication des sabots. Les ouvriers occupés à cette petite industrie, de même que les fendeurs de merrains, se construisent dans l'enceinte des coupes, des baraquements primitifs dans lesquels ils habitent toute l'année. — Le bois de hêtre destiné à la fabrication des sabots doit être travaillé vert; un m^3 livre 60 à 70 paires de sabots vendus à peu près à raison de fr. 9 la douzaine de paires.

La gravure donnée en tête de ce numéro représente un chantier de débit installé sur le parterre d'une coupe. Il s'agit d'un peuplement mélangé, âgé de 170 ans et d'une hauteur moyenne de 29 m., croissant sur des sables granitiques, à l'altitude de 315 m.

Les deux vues intercallées dans le texte concernent la forêt domaniale de Bagnolet. La première représente une coupe secondaire dans un peuplement de chênes déjà âgés et en partie sur le retour. La seconde montre une chênaie pure de 80 à 85 ans, avec un sousbois de hêtre obtenu en grande partie artificiellement. Les chênes ont une hauteur moyenne de 22 m. La forêt de Bagnolet croît sur un terrain lehmeux très fertile, appartenant au tertiaire supérieur et se trouve à 250 m. au-dessus du niveau de la mer.

Les reboisements dans le Haut-Jura.

Les effets climatériques des reboisements ne seront peut-être nulle part aussi immédiatement ressentis que dans le Jura. Dans les Alpes la profondeur souvent très grande des vallées, leur orientation et la protection que leur accordent les hautes cimes qui les dominent sont souvent des facteurs climatériques plus importants que ne le sont les forêts. Ainsi le Valais ne doit certes pas à ces dernières — si peu en honneur dans ce pays — son climat doux et méridional. Il en est bien autrement dans le Haut-Jura. Là nous nous trouvons en présence de vallons peu encaissés, même souvent de vallées très peu prononcées dont le parallélisme entre-